

COMMUNIQUE N° 004 DU 08 JAN 2025
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°007/AONR/APN/CIPM/2024 DU 20 NOVEMBRE 2024 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES
D'ASSURANCE RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE
(APN), AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2025 et 2026.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN), porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que la Compagnie d'assurance CHANAS ASSURANCES SA a été déclarée attributaire des deux(02) lots relatifs à ladite Consultation pour un montant biannuel respectifs de 27.000.000 (vingt-sept millions) Toutes Taxes Comprises pour le lot 1 « Globale dommages, Multirisque habitation et Responsabilité Civile Chef d'Entreprise » et de 36.000.606 (trente-six millions six cent six) FCFA Toutes Taxes Comprises pour le lot 2 « Automobile » et un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La Compagnie d'assurance retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre l'attache de la Direction des Affaires Générales de l'APN, Immeuble CAA, boulevard du 20 mai à Yaoundé (Sous-Direction des Affaires Communes, des Marchés et des Assurances, 1^{er} étage porte 05), pour la suite de procédure.

Les soumissionnaires suivants n'ont pas été retenus aux motifs ci-après :

N°	Soumissionnaires	Observations
01	SAAR ASSURANCES BP 11834 Yaoundé Tél. 222.22.31.39/691.82.59.64/673.54.1954	<u>Lot1 :</u> Classé 2 ^{ème} avec une note globale de 60UI/8, soit 75/100 avec un montant plus disant de 27.391.725 FCFA TTC <u>Lot2 :</u> Eliminé pour note technique inférieure à 75% de OI soit 50UI/8 dont 62,5/100
02	ACTIVA ASSURANCES BP 12970 Douala Tél. 223.50.13.00 Fax. 233.43.45.72	<u>Lot1 :</u> Eliminé : tombe sous le coup du critère éliminatoire « défaut de présentation et certification des états C10 B tableau F pour les années 2019,2020,2022 et 2023 » <u>Lot2 :</u> tombe sous le coup du critère éliminatoire « défaut de présentation et certification des états C1, C4,C10 B tableau F et C11 pour les années 2019,2020,2021,2022 et 2023 »

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'Agence en charge de la Régulation des Marchés Publics.

Passé ce délai, leurs offres seront détruites. /&B/s

Yaoundé, le 08 JAN 2025

Le Directeur Général par intérim

Ampliations :

- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CIPM/APN (pour information) ;
- CIMP/APN (pour archivage) ;
- APN (pour archivage).

